



Tou-te-s mobilisé-e-s CONTRE les projets du gouvernement !

Après le démantèlement du code du travail et en guise de préambule à la destruction programmée de notre système de retraites, le gouvernement s'attaque « *en même temps* » aux plus précaires (réforme de l'assurance chômage) et au service public.

C'est dans cette perspective que le gouvernement mène une offensive contre le statut des cheminot-e-s avant l'ouverture à la concurrence et la transformation de la SNCF en société anonyme afin de permettre sa privatisation. Le SNES-FSU soutient les cheminot-e-s en grève et exige le retrait du projet de réforme de la SNCF. La journée du 22 mars dernier dans la Fonction publique et à la SNCF a servi d'amorce. Depuis le 3 avril, les cheminot-e-s se réunissent en AG pour reconduire la grève. Les mobilisations s'amplifient chaque jour : universités, santé, énergie, grande distribution, secteur aérien...

Le programme gouvernemental pour le service public « *Action publique 2022* » (CAP 2022) prévoit d'abandonner certaines missions au bénéfice du privé. La feuille de route « *Refonder le contrat social avec les agents publics* » annonce une liquidation du statut général de la Fonction publique à travers 4 angles d'attaque :

- la généralisation du recours aux contractuel-le-s en lieu et place des titulaires, précarisant ainsi l'ensemble des personnels ;
- l'introduction d'un salaire « *au mérite* », ferment de division des personnels et d'inféodation à la hiérarchie, au détriment de la revalorisation salariale de l'ensemble des agent-e-s ;
- la suppression des CHSCT et la réduction du périmètre d'action des commissions paritaires, laissant les personnels isolés face à l'arbitraire de l'administration, qu'il s'agisse de leurs conditions de travail, de leurs opportunités de mutation ou de promotion ;
- la suppression de 120 000 postes à travers la mise en place de « *plans collectifs de départs volontaires* » qui entraînera une sévère dégradation des services publics.

Le SNES-FSU Créteil combat l'ensemble des orientations gouvernementales et rejette le projet de réforme des statuts de la fonction publique. Il revendique :

- le déblocage du point d'indice et une revalorisation réelle permettant de rattraper le retard pris depuis le blocage du point, l'abrogation du jour de carence. L'augmentation des salaires, la revalorisation et la réindexation sur les salaires des pensions. Le SNES et la FSU mèneront campagne pour le maintien des CHSCT dans la fonction publique ;
- le retrait de l'ensemble des projets de réforme du baccalauréat et du lycée. Il demande le retrait immédiat du projet de transfert de l'orientation professionnelle aux Régions, s'oppose à la fermeture des CIO et exige leur maintien sous la responsabilité de l'État ;
- le retrait de la loi ORE/Vidal, *ParcourSup* et le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, garantissant l'accès de tou-te-s les bachelier-e-s sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix ;
- l'ouverture massive de places supplémentaires en premier cycle post-bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'Université.

LE SNES-FSU CRÉTEIL APPELLE :

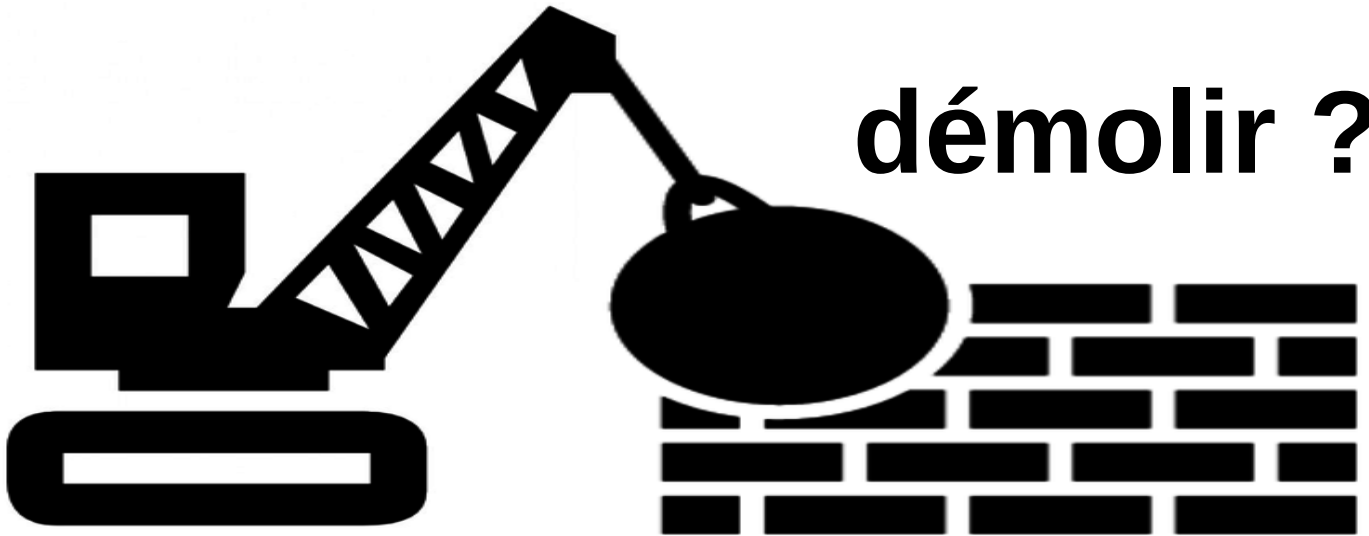
- À SE RÉUNIR EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE pour discuter du rapport de force à établir afin de gagner sur nos revendications et faire plier le gouvernement ;
- À SE METTRE EN GRÈVE LE 22 MAI à l'appel du SNES-FSU et à être nombreuses et nombreux dans la rue !

Fonction Publique

Privatisation, marchandisation,
rentabilité actionnariale

Les laisser tout

démolir ?



Secteur public : l'urgence du contre-choc :

De 1995 à 2015, la part du secteur public dans l'emploi est passée de 19 % à 5,5 %, avec 791 000 salariés résiduels. Au milieu des années 1980 : le secteur public produisait 1/4 de la richesse nationale – soustraite à la logique de la rentabilité actionnariale. Ce chiffre est tombé à moins de 6 % trente ans plus tard.

La logique marchande contre l'intérêt général :

Santé, Éducation, Justice, Impôts, Transports, Énergie, Communications ; partout, la privatisation s'accompagne d'une fermeture des services jugés non-rentables, d'une dégradation des services existants, d'une explosion des coûts pour les usagers et des profits pour les actionnaires, d'une pression accrue pour les salariés et d'une dégradation de leurs conditions de travail.

Des droits constitutionnels, pas des privilèges :

Préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution de la V^e République (1958) « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* » (article 9).

La propriété de la collectivité, non du capital :

Le travail, la sécurité économique et sociale, l'éducation, la retraite, la santé, les loisirs, le transport, l'accès de tous à l'énergie sont des droits. Ils sont dus aux populations. Les collectivités ont l'obligation d'assurer leur fourniture, d'en garantir l'efficacité et de s'abstenir d'y porter atteinte.

Services publics, bien commun.



EN GRÈVE LE 22 MAI !